Parlement européen
2019-2024

Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

2023/2165(DEC)

24.1.2024

AVIS

de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures

à l'intention de la commission du contrôle budgétaire

concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) pour l'exercice 2022
(2023/2165(DEC))

Rapporteur pour avis: Tomáš Zdechovský

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures invite la commission du contrôle budgétaire, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. se félicite que la Cour des comptes (ci-après «la Cour») ait déclaré que les opérations sous-jacentes aux comptes annuels de l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (ci-après «l'eu-LISA») pour l'exercice 2022 sont légales et régulières dans tous leurs aspects significatifs;

2. regrette qu'en 2022, un montant de 17,8 millions d'EUR, représentant 4,8 % du total des crédits de paiement disponibles, ait constitué des dépenses non conformes, soit un montant qui dépasse le seuil de signification fixé pour l'audit et a conduit la Cour à émettre une opinion avec réserve sur la légalité et la régularité des paiements, faisant suite à une opinion avec réserve sur l'irrégularité des paiements de l'eu-LISA en 2020 et 2021; regrette que plusieurs observations formulées par la Cour lors d'années précédentes restent d'actualité; invite l'eu-LISA à tenir compte des observations de la Cour et à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre des mesures correctives dans tous les cas de non-conformité restants et faire rapport à l'autorité de décharge sur les progrès réalisés;

3. prend acte avec préoccupation des observations de la Cour sur la légalité et la régularité des opérations, sur les systèmes de gestion et de contrôle ainsi que sur la gestion budgétaire, selon lesquelles la récurrence des taux élevés de report, qui représentent 14,4 millions d'EUR de crédits d'engagement de 2022 reportés à 2023, est contraire au principe budgétaire d'annualité et révélatrice de problèmes structurels dans le cycle du processus et de l'exécution budgétaire;

4. regrette que plusieurs paiements effectués en 2022 aient été liés à trois contrats, y compris un contrat spécifique de 40 millions d'EUR, ayant été jugés irréguliers en 2021 ; prend acte des réponses de l'eu-LISA selon lesquelles plusieurs contrats irréguliers ont été révisés et modifiés, ou n'ont pas été prolongés en 2023;

5. déplore que, sur les neuf observations formulées par la Cour datées en 2017, 2018 et 2021, une seule ait été clôturée; souligne que l'eu-LISA a élaboré un plan d'action pour donner suite aux six observations formulées en 2021 toujours en suspens; appelle de ses vœux une mise en œuvre pleine et entière de ce plan d'action; invite l'eu-LISA à donner pleinement suite aux observations de la Cour et à faire rapport sur les progrès accomplis;

6. prend acte de la coopération de l'eu-LISA avec plusieurs agences de l'Union, en particulier avec l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) sur le système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS), avec l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) concernant la mise en œuvre des règlements sur la refonte du SIS, sur l'EES, sur l'ETIAS et sur l'interopérabilité, avec l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) concernant la mise en œuvre du

système européen d'information sur les casiers judiciaires pour les ressortissants de pays tiers (ECRIS-TCN) et du système e-CODEX, le règlement sur l'interopérabilité et la coordination des activités liées à la numérisation de la coopération judiciaire, avec l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) concernant la mise en œuvre du règlement de la Commission relatif au réseau de communication électronique «DubliNet», avec l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) concernant l'organisation de formations communes sur l'utilisation des systèmes dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI) et avec l'Agence des droits fondamentaux (FRA) concernant l'organisation de formations communes insistant sur les aspects des droits fondamentaux inhérents à la gestion des systèmes d'information JAI; encourage l'eu-LISA à poursuivre sa coopération avec les agences de l'Union;

7. prend acte de la poursuite de la fourniture de services d'hébergement pour les systèmes de sauvegarde de Frontex et de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile; prend acte de la création et de la mise en place du «centre de données en tant que service» pour centraliser la gestion opérationnelle, le suivi et la planification des capacités de l'infrastructure informatique utilisée par les systèmes JAI; se félicite de l'avancée des préparatifs relatifs au futur centre de données modulaire, qui fournira une capacité tampon supplémentaire et augmentera de 50 % la capacité d'hébergement de nouveaux systèmes JAI; rappelle l'importance du respect de la législation européenne, notamment en matière de protection des données;

INFORMATIONS SUR L'ADOPTION EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

Date de l'adoption	23.1.2024
Résultat du vote final	+: 55 –: 0 0: 2
Membres présents au moment du vote final	Magdalena Adamowicz, Abir Al-Sahlani, Katarina Barley, Pietro Bartolo, Theresa Bielowski, Patrick Breyer, Saskia Bricmont, Jorge Buxadé Villalba, Damien Carême, Patricia Chagnon, Lena Düpont, Lucia Ďuriš Nicholsonová, Cornelia Ernst, Laura Ferrara, Nicolaus Fest, Maria Grapini, Sylvie Guillaume, Andrzej Halicki, Evin Incir, Sophia in 't Veld, Patryk Jaki, Marina Kaljurand, Assita Kanko, Łukasz Kohut, Moritz Körner, Alice Kuhnke, Jeroen Lenaers, Juan Fernando López Aguilar, Erik Marquardt, Javier Moreno Sánchez, Maite Pagazaurtundúa, Diana Riba i Giner, Isabel Santos, Birgit Sippel, Vincenzo Sofo, Tineke Strik, Jana Toom, Milan Uhrík, Tom Vandendriessche, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Elena Yoncheva, Javier Zarzalejos
Suppléants présents au moment du vote final	Cyrus Engerer, José Gusmão, Beata Kempa, Leopoldo López Gil, Janina Ochojska, Anne-Sophie Pelletier, Bergur Løkke Rasmussen, Róża Thun und Hohenstein, Maria Walsh, Tomáš Zdechovský
Suppléants (art. 209, par. 7) présents au moment du vote final	Andrus Ansip, Hildegard Bentele, Maria da Graça Carvalho, Marisa Matias, Caroline Nagtegaal

ANNEXE: LISTE DES ENTITÉS OU PERSONNES AYANT APPORTÉ LEUR CONTRIBUTION AU RAPPORTEUR POUR AVIS

Le rapporteur pour avis déclare, sous sa responsabilité exclusive, n'avoir reçu de contribution d'aucune entité ou personne devant être indiquée dans la présente annexe conformément à l'article 8 de l'annexe I du règlement intérieur.

VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS

55	+
ECR	Jorge Buxadé Villalba, Patryk Jaki, Assita Kanko, Beata Kempa, Vincenzo Sofo
ID	Nicolaus Fest, Tom Vandendriessche
NI	Laura Ferrara
PPE	Magdalena Adamowicz, Hildegard Bentele, Maria da Graça Carvalho, Lena Düpont, Andrzej Halicki, Jeroen Lenaers, Leopoldo López Gil, Janina Ochojska, Elissavet Vozemberg-Vrionidi, Maria Walsh, Javier Zarzalejos, Tomáš Zdechovský
Renew	Abir Al-Sahlani, Andrus Ansip, Lucia Ďuriš Nicholsonová, Sophia in 't Veld, Moritz Körner, Caroline Nagtegaal, Maite Pagazaurtundúa, Bergur Løkke Rasmussen, Róża Thun und Hohenstein, Jana Toom
S&D	Katarina Barley, Pietro Bartolo, Theresa Bielowski, Cyrus Engerer, Maria Grapini, Sylvie Guillaume, Evin Incir, Marina Kaljurand, Łukasz Kohut, Juan Fernando López Aguilar, Javier Moreno Sánchez, Isabel Santos, Birgit Sippel, Elena Yoncheva
The Left	Cornelia Ernst, José Gusmão, Marisa Matias, Anne-Sophie Pelletier
Verts/ALE	Patrick Breyer, Saskia Bricmont, Damien Carême, Alice Kuhnke, Erik Marquardt, Diana Riba i Giner, Tineke Strik

0	–

2	0
ID	Patricia Chagnon
NI	Milan Uhrík

Légende des signes utilisés:
+ : pour
– : contre
0 : abstention